



Commune d'AVEIZIEUX

**LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES ARRETE DU MAIRE N°2023-011
INTERDICTION DE STATIONNER**

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande présentée par l'association la ronde des Pitous
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de la manifestation de la marche de l'association « la ronde des Pitous » et de l'importante affluence de marcheurs, il sera interdit de stationner entre le 46 et le 48 rue des Passementiers (jusqu'à hauteur de la « rue du stade) le dimanche 26 février 2023 de 8H00 à 18H00 pour des raisons de sécurité des piétons.

Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux afin de délimiter le périmètre concerné.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 9 février 2022
Sylvain DARDOULLIER – Maire
Conseiller Départemental



Aveizieux

MAIRIE d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr